



## Réinscription Administrative Année universitaire 2026-2027

Les réinscriptions administratives débuteront le **6 juillet 2026**.

Les 5 étapes de l'inscription administrative :

### 1. ACQUITTEMENT DE LA CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Cette démarche est à effectuer sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Vous devrez présenter au service scolarité une attestation d'acquiescement ou d'exonération.

(sauf pour les étudiants de 3<sup>ème</sup> année en contrat de professionnalisation)

 **Montant de la CVEC 2026-2027 : 105 €.**

### 2. INSCRIPTION EN LIGNE SUR LE SITE : <https://aap.univ-rennes.pc-scol.fr/>

### 3. DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EN LIGNE


- Notification d'attribution définitive de bourse 2026-2027 pour les boursiers
- Attestation d'assurance responsabilité civile 2026-2027
- Acquiescement des frais de gestion, d'un montant de 55€ :
  - ✓ par chèque à l'ordre du « Régisseur des recettes de l'ENSSAT », à remettre au service scolarité avant le **14 septembre**, ou
  - ✓ par virement bancaire sur le compte suivant :  
(Mentionner dans le libellé : « frais de gestion ENSSAT » suivi de vos **nom et prénom** et envoyer la preuve du virement par mail au service scolarité).

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)								BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1350	0000	0010	0500	655	TRPUFRP1	

TITULAIRE DU COMPTE :

**E.N.S.S.A.T. DE LANNION**

 Vous devez vous assurer d'être bien affilié à la CPAM pour cette nouvelle année universitaire. Si ce n'est pas le cas, merci de contacter directement votre Sécurité Sociale.

### 4. PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION EN LIGNE :

- ⇒ Par carte bancaire à distance en 1 seule fois
- ⇒ Par carte bancaire à distance en 3 fois **possible jusqu'au 31 août 2026** (1/3 du montant au moment de l'inscription en ligne ; 1/3 le mois suivant ; 1/3 un mois après).

TARIF DES DROITS D'INSCRIPTION 2026-2027



	Diplôme d'ingénieur	Diplôme d'ingénieur Frais différenciés	Diplôme Master hors UR	Ecole partenaire IMT	Suspension de diplôme
<b>TOTAL A PAYER</b>	630 €	1370 €	255 €	Exonéré*	Exonéré

(\*sauf pour la partie des frais différenciés concernant les étudiants internationaux).

**Exonération de droits** : seuls les étudiants ayant acquis **définitivement** la qualité de boursier pour l'année universitaire 2026/2027, peuvent prétendre au bénéfice de l'exonération des droits, soit au moment de l'inscription soit par la procédure de remboursement au cours de l'année, sur présentation de la **notification définitive** d'attribution de bourse et vérification des conditions de scolarité. Les notifications d'attribution conditionnelles ne peuvent plus être acceptées.

**Les étudiants bénéficiant du statut d'apprenti ou ayant signé un contrat pro ou en alternance** ne doivent pas payer les droits d'inscription. Attention, ce statut n'est pas compatible avec le statut de boursier.

**! VOUS ETES DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES :**

1. **POUR LES ETUDIANTS INSCRITS EN IAI / IAPE (FORMATION PAR APPRENTISSAGE)**, l'inscription sera à effectuer en ligne suite aux jurys de passage de septembre .
2. **POUR LES ETUDIANTS INSCRITS EN CONTRAT PRO**, l'inscription sera possible sous condition de fournir des pièces justificatives (convention de formation et contrat de travail établis par le SFC), signés par toutes les parties).
3. **POUR LES 3A POUR UNE INSCRIPTION EN DOUBLE CURSUS** : Si vous intégrez un double cursus, vous devez d'abord vous inscrire à l'ENSSAT, l'inscription en diplôme d'ingénieur 3A est votre **inscription principale**.
  - Double cursus Master à l'Université de Rennes (SISEA, SIF, Photonique, Cybersécurité) ou DU Calcul scientifique : inscription sur le diplôme d'ingénieur possible en ligne avec dépôt des pièces justificatives sur l'ENT et contactez la scolarité pour l'inscription sur le deuxième diplôme (droits réduits).
  - Mobilité à l'international : inscription avant le 31 août 2026 et dépôt des pièces justificatives en ligne sur l'ENT.

**5. CERTIFICAT DE SCOLARITE / CARTE ETUDIANTE**

- ✓ Vous n'avez pas à vous déplacer à l'ENSSAT. Votre carte d'étudiant et les certificats de scolarité seront désormais disponibles en ligne sur une application mobile dédiée la semaine de la rentrée sous réserve :
  - Que votre inscription soit payée
  - Que toutes les pièces essentielles de votre dossier aient été déposées en ligne.
- ✓ Un certificat de scolarité sera disponible sur votre ENT.  
Vous pourrez consulter votre emploi du temps sur l'ENT début septembre.

 **CONTACTS**

Pour toute question relative à l'inscription, contacter le service scolarité [inscriptions@enssat.fr](mailto:inscriptions@enssat.fr)

Le service scolarité sera fermé du lundi 20 juillet 2026 au lundi 24 août 2026 matin.



 **CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026-2027**

	FISE1 FISEA1 IAPE	FISE2	FISE3	FISA1 IAI	FISA2	FISA3
<b>Début des cours</b>	<b>Lundi 14/09/2026</b>	<b>Lundi 14/09/2026</b>	<b>Lundi 14/09/2026</b>	<b>Lundi 07/09/2026</b>	<b>Lundi 14/09/2026</b>	<b>Lundi 14/09/2026</b>
<b>Congés d'automne</b>	Lundi 26 octobre 2026 au dimanche 1er novembre 2026					
<b>Congés de fin d'année</b>	Lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027 inclus					
<b>Fin du 1<sup>er</sup> semestre</b>	Vendredi 22 janvier 2027					
<b>Congés d'hiver</b>	Lundi 22 février 2027 au dimanche 28 février 2027					
<b>Congés de printemps</b>	Lundi 19 avril 2027 au dimanche 25 avril 2027 inclus					